



HOMMAGE À SAMUEL PATY

#jesuisenseignant

La municipalité a tenu à rendre hommage à l'enseignant, Samuel Paty, lâchement assassiné le 16 octobre dernier, pour avoir enseigné la liberté d'expression. Les drapeaux de la mairie ont été mis en berne jusqu'à l'hommage national, #jesuisenseignant est affiché à la mairie et une minute de silence a été observée en début de séance du dernier conseil municipal en date du 27 octobre 2020.

COVID-19 - 2^{ème} CONFINEMENT

Un extrait des mesures prises par décret le 30 octobre 2020, valable jusqu'au 1^{er} décembre 2020

Attestation dérogatoire : peut désormais être exigée par les contrôleurs des transports collectifs.

Bibliothèques : fermées.

Cérémonies religieuses : interdites, sauf obsèques avec jauge de 30 personnes.

Cérémonies d'inhumation : autorisées, jauge de 30 personnes.

Chômage partiel : prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.

Cimetières : ouverts.

Ecoles élémentaires : ouvertes. Masque obligatoire dès 6 ans.

Ecoles maternelles : ouvertes. Masques proscrits pour les enfants.

Activités extrascolaires : interdites.

Funéraire : mise en bière immédiatement et soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19.

Lieux de culte : ouverts, sans cérémonie sauf obsèques avec jauge à 30 personnes.

Livraisons : autorisées avec « contacts minimums », la signature reste demandée.

Mairies : ouvertes.

Mariages : autorisés en mairie, 6 personnes maximum. Fêtes interdites.

Parcs et jardins : ouverts.

Prêts garantis par l'Etat : prolongés jusqu'au 30 juin 2021.

Rassemblements/réunions : interdits si plus de 6 personnes, sauf manifestations revendicatives déclarées, réunions professionnelles, transport public, cérémonies. (art. 3 du décret).

Restaurants : fermés. Vente à emporter possible.

Salles des fêtes/polyvalentes : fermées.

Services publics : ouverts.

Sport (individuel en plein air) : autorisé.

Sport (collectif en plein air) : interdit.

Sport (lieux couverts, collectifs et de contact) : interdit.

Transports scolaires : autorisés.

Transports (locaux) : autorisés.

Transports interdépartementaux : interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel. Attestation obligatoire.

OUVERTURE DES SERVICES PUBLICS PENDANT LE RECONFINEMENT

Mairie

Ouverture du secrétariat de mairie aux horaires habituels sur rendez-vous uniquement.

Pour les personnes ne pouvant pas télécharger et imprimer une attestation de sortie dérogatoire, contacter le secrétariat de mairie, au 04.68.26.80.55.

Agence Postale Communale

Ouverture de l'agence postale communale aux horaires habituels. Heures limites de dépôt de lettres, colis et chronopost : 11 h du mardi au samedi inclus. Pour plus d'informations, contacter l'Agence Postale Communale au 04.68.26.87.67.

RESTRICTIONS DE DÉPLACEMENT

Attestation de déplacement dérogatoire

Les attestations de déplacement dérogatoire sont téléchargeables sur le site de la préfecture de l'Aude, à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/nouvelles-attestations-de-deplacement>

RENFORCEMENT DES MESURES LOCALES

La Préfète de l'Aude en appelle au civisme et renforce le port du masque obligatoire

Le port du masque est obligatoire sur la voie publique dans les communes de Carcassonne, Narbonne, Castelnaudary, Lézignan-Corbières et Limoux.

RENFORCEMENT DU PLAN VIGIPIRATE

Le plan vigipirate a été élevé au niveau n°3

Relevant du Premier Ministre, le plan vigipirate est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux, l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens, à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.



Le plan vigipirate est relevé au niveau Urgence Attentat sur l'ensemble du territoire :
SOYEZ VIGILANT !

Pour une sécurité renforcée, le stationnement devant l'école est interdit.

COVALDEM ET LE RECONFINEMENT

Continuité des services de collecte

Les collectes d'ordures ménagères et des recyclables seront assurées aux mêmes jours, et les fréquences seront maintenues.

Les déchèteries seront ouvertes aux jours, heures et conditions de fonctionnement habituels. Un contrôle sera mis en place pour faire respecter la distanciation sociale et le port du masque.

Toutes les autres activités de Covaldem seront maintenues normalement.

RTCA ET LE RECONFINEMENT

Continuité des services de transport

La ligne non-urbaine (H) reste aux horaires et conditions inchangés.

ANNULATION DE L'APRÈS MIDI RÉCRÉATIF DES AINÉS DE LA COMMUNE

Contraintes sanitaires drastiques et confinement ont eu raison de l'animation proposée aux aînés

L'habituel après-midi récréatif proposé aux aînés de 70 ans et plus de la commune, organisé et offert par la municipalité courant décembre pour les fêtes de fin d'année, ne pourra pas avoir lieu.

Le colis offert lors de cet après-midi récréatif sera maintenu. Il sera distribué par les élus au domicile de chacun des aînés. Une date sera fixée selon l'évolution du virus, et paraîtra dans le bulletin du mois de décembre.

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918

La pandémie de COVID-19 ne permet pas une cérémonie dans sa forme habituelle

Le mercredi 11 novembre 2020, à 11h30, le Maire et les Adjointes procéderont à la commémoration officielle au monument aux morts dans le respect des mesures gouvernementales, et en étant vigilant à la distanciation sociale et aux gestes barrières.

NOUVEAU SERVICE : PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Pour payer en espèces chez votre buraliste agréé vos impôts, amendes, avis de cantine, d'hôpital...

Les buralistes partenaires afficheront ce logo. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 €, et par carte bancaire.

Pour trouver un buraliste partenaire, voir sur :



<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

LA GENDARMERIE COMMUNIQUE***Suite au reconfinement, engorgement des plateformes téléphoniques dédiées aux urgences***

Afin de ne pas engorger les plateformes téléphoniques dédiées avant tout aux urgences, les gendarmes rappellent qu'un numéro vert opérationnel 24h/24 a été mis en place pour répondre à toutes les questions non médicales à propos du coronavirus et des mesures instituées : **0 800 130 000**.

Moins de contacts physiques, c'est plus pratique !

Si la gendarmerie continue de recevoir du public en période d'épidémie de COVID-19, de nombreux sites internet peuvent déjà répondre à vos besoins. En cas de doute, la Brigade Numérique, disponible 24h/24 et 7/7, vous guidera vers le téléservice ou l'unité de Gendarmerie compétente. Vous gagnerez du temps et contribuerez ainsi à limiter la propagation du virus.

Les numéros à connaître en cas d'urgence (les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24) :

112 : numéro d'appel d'urgence européen (si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.)

18 : sapeurs-pompiers (pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.)

17 : police / gendarmerie (pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police).

114 : numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes (si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS.)

15 : samu, le service d'aide médical urgent (pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.)

3117 : pour signaler par téléphone une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.

3919 : chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violence peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.

119 : numéro d'urgence dédié aux enfants en danger, victimes de violences physiques ou psychologiques.

31117 : pour signaler par SMS une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.

115 : numéro du samu social (vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.)

116000 : numéro d'urgence en cas de disparition d'enfants (il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.)

Sites officiels pratiques au service du public

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr (déposer une plainte pour une atteinte aux biens (vol, destruction, dégradation) ou un fait discriminatoire (discrimination, injure, provocation individuelle à la haine) dont l'auteur est inconnu. Un RdV est ensuite fixé avec l'usager pour signer la plainte.)

www.internet-signalement.gouv.fr (signaler tout contenu ou comportement illicite sur internet ; les tentatives d'escroqueries par internet sont traitées sur ce site jusqu'à l'ouverture de THESEE.)

www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police (localiser et contacter un service de police ou de gendarmerie assurant un accueil des victimes.)

<https://tele7.interieur.gouv.fr/tlp/> (télépoints : connaître le nombre de points restants sur son permis de conduire.)

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique (échanger par messagerie instantanée avec un gendarme, qui répond 24h/24 et 7/7 aux questions des usagers et peut les accompagner vers les téléservices ou vers les unités territoriales.)

<https://annuaire.service-public.fr/> (prendre rendez-vous en ligne avec une brigade de gendarmerie (pour un dépôt de plainte, une formalité administrative...) Service expérimenté dans les départements 35 et 45.

www.stop-djihadisme.gouv.fr (signaler une situation inquiétante si un phénomène de radicalisation violente paraît menacer un membre de sa famille ou un proche (en particulier le cas d'un mineur risquant de rejoindre un mouvement radical violent à l'étranger). 0 800 005 696 numéro vert gratuit en journée, formulaire hors heures ouvrables.

psl.service-public.fr/mademarche/FCB/demarche (PERCEVAL : les internautes signalent en ligne un usage frauduleux de carte bancaire, après avoir fait opposition sur celle-ci, lorsqu'ils sont toujours en possession de leur carte. Un récépissé est délivré favorisant les démarches de remboursement auprès de sa banque.)

www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr (les internautes, victimes ou témoins de violences sexuelles et sexistes signalent les faits aux forces de sécurité intérieure. Accompagnement personnalisé aux victimes vers les associations partenaires et les services d'enquête.)

Prochainement :

Opération tranquillité vacances (OTV) (les internautes se réinscriront en ligne à OTV, afin que police et/ou gendarmerie veillent sur leur domicile en leur absence.)

Escroqueries sur internet : THESEE (déposer une plainte en ligne pour les escroqueries commises sur internet (fausse petite annonce, faux site de vente en ligne, rançongiciel, hameçonnage, fausse romance...))

Il était une fois Preixan

Monsieur Melet, caviste et responsable de la cave Anne De Joyeuse de Rouffiac-d'Aude nous ouvre ses portes. Venez découvrir les secrets de l'élaboration et des soins des vins...



LE TRANSPORT DU RAISIN... JUSQU'À LA CAVE

Une fois cueillis les raisins sont amenés par les viticulteurs de Preixan jusqu'à la cave de Rouffiac.

LE FOULAGE

Une vis sans fin presse les raisins pour extraire le moût (jus de raisin)
Le raisin et le moût sont ensuite pompés et envoyés dans des énormes cuves en inox. La macération durera huit jours.



RESTAURANT LE RELAIS DE PREIXAN

Christian FABRE, chef du restaurant Le Relais de Preixan communique

Les « jeudis du relais » seront reportés ultérieurement, suite aux annonces du gouvernement.

LES CISEAUX D'AURE

Aurélie Canioni communique

En raison des mesures gouvernementales prises lors du reconfinement, le service de coiffeuse à domicile proposé par « Les Ciseaux d'Aur » est mis à l'arrêt jusqu'à nouvel ordre.

BOUCHONS 11 - SOLIDARITE HANDICAP

Nouveau sur Preixan : trois points de collecte

L'association audoise BOUCHONS 11 - SOLIDARITE HANDICAP ou « Bouchons Catharou » se réjouit de compter trois points de collecte de bouchons plastique supplémentaires dans l'Aude. En effet, Preixan n'était pas, jusqu'à ce jour, pourvu de collecteur de bouchons plastique.

Le premier point de collecte est situé 4 rue du Grand Tour.

Pour les deux autres points de collecte, la municipalité a alloué à l'association, via le collecteur, la mise à disposition de deux emplacements pour recevoir les deux conteneurs.

Un conteneur est placé sur le parking de l'école, à côté du parking à vélo.

Un autre conteneur est placé près du panneau publicitaire, entre l'épicerie et le foyer communal.

Ne jeter plus les bouchons plastique, rassemblez-les,

et déposez les dans un des trois conteneurs dédiés à cet effet sur la commune.

Alain Arméro, membre de l'association, et collecteur preixanais se chargera de la collecte qu'il déposera au centre de tri de Limoux. Les bouchons récoltés seront triés et débarrassés de toutes matières tels que carton, aluminium, etc, par les membres de l'association, avant d'être mis en sachet et stockés pour être vendus à une entreprise qui les recyclera.

L'argent généré par la vente de ces bouchons sera



intégralement reversé à des personnes handicapées connaissant des difficultés financières pour s'équiper correctement.

La rédaction :

Direction de la publication : *Patricia Dhumez*

Commission Info-Com : rédaction, maquette : *Josiane Arméro, Frédérique Bonhomme, Sabine Bonnet, Paulette Fourcade, Marie Martinez-Cano, Michel Rieussec.*

Visitez le site officiel de la commune :

www.preixan.com

Retrouvez les informations sur **FACEBOOK** :

Mairie de Preixan